

**Approbation du compte-rendu du Conseil
Académique du 02 décembre 2025.**

Conseil Académique du 17 février 2026

Délibération 2026/02/CAC-013

LE CONSEIL ACADÉMIQUE,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-4 et L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'université de Toulouse, notamment son article 24 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- ❖ **Approuve le compte-rendu du Conseil Académique du 02 décembre 2025.**

Toulouse, le 17 février 2026

La Présidente de l'Université de Toulouse
Odile RAUZY



Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

24 février 2026

Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 83

Nombre de membres présents ou représentés : 49

Nombre de voix favorables : 49

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0